DLP 19-01-90305727
ISSN : 0762 042 X
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



Avertissements agricoles

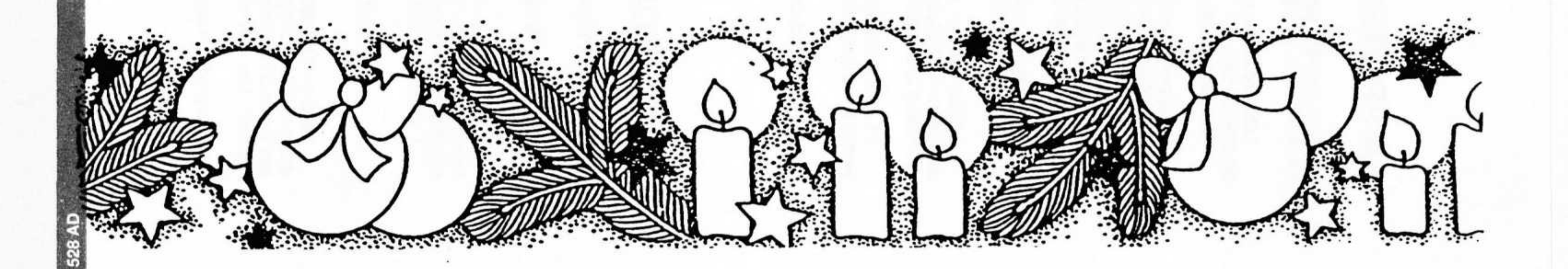
®
BRETAGNE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35700 RENNES ☎ 99 36 01 74
29 22 56 35
Publication périodique
BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
ÉDITION : GRANDES CULTURES

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GÉRANT : G. CHERBLANC • C.P.P.A.P. : 528 AD

BULLETIN N°97
(Supplément au n°181)

9 janvier 1990

BONNE ET HEUREUSE ANNEE



REUNION D'INFORMATION

Mercredi 7 février 1990
à Cesson-Sévigné
(cinéma Le Sévigné)

Les invitations devraient vous parvenir mardi 16 janvier.

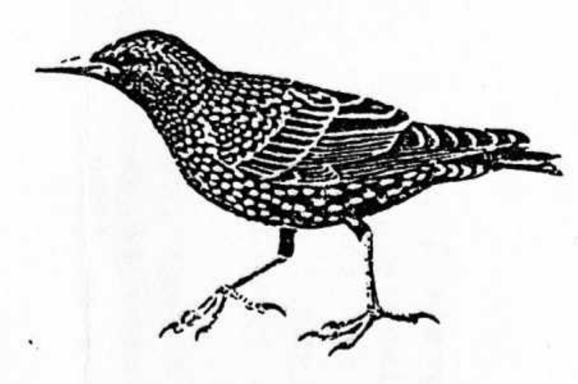
Participation aux frais:
- *110 F repas compris*
- *25 F pour les étudiants sans le repas*
- *gratuit pour les agricul- chez lesquels nous avions des essais blocs en 1989.*

Jaunisse nanisante des céréales: traitement insecticide toujours conseillé, s'il n'a pas déjà été fait, sur les cultures levées en octobre ou novembre. Par contre, nous ne conseillons pas d' intervention sur les céréales levées en décembre.

Maladies des céréales: présence d'oïdium, de rouille naine et d'helminthosporiose sur les orges les plus avancées. Dans l'ensemble, l'état sanitaire est meilleur qu'en 1989 à la même époque. Pas de traitement fongicide à prévoir.

GROUPE NATIONAL DE TRAVAIL
"ETOURNEAUX"
ACTA – INRA – SPV

Fédérations Départementales des Groupements
de Protection des cultures de BRETAGNE



LES MÉTHODES DE PROTECTION CONTRE LES ÉTOURNEAUX

Les ÉTOURNEAUX ne se comportent pas en ravageurs partout et tout au long de l'année. Ils doivent être considérés comme des ravageurs potentiels à redouter en certains lieux et à certaines époques seulement.

Les expérimentations réalisées ces dernières années ont permis de montrer que les méthodes de protection décrites ci-après ont donné satisfaction.

La lutte contre les ÉTOURNEAUX nécessite un ensemble de mesures, dont la PROTECTION INDIVIDUELLE des lieux d'alimentation demeure une des bases essentielle de la lutte.

Parmi les moyens efficaces disponibles, la protection mécanique des silos couloirs en libre service, la protection à l'aide d'un matériel pyrooptique et l'effarouchement acoustique sont des techniques qui peuvent résoudre les problèmes rencontrés dans la plupart des situations.

LA PROTECTION MÉCANIQUE DES SILOS

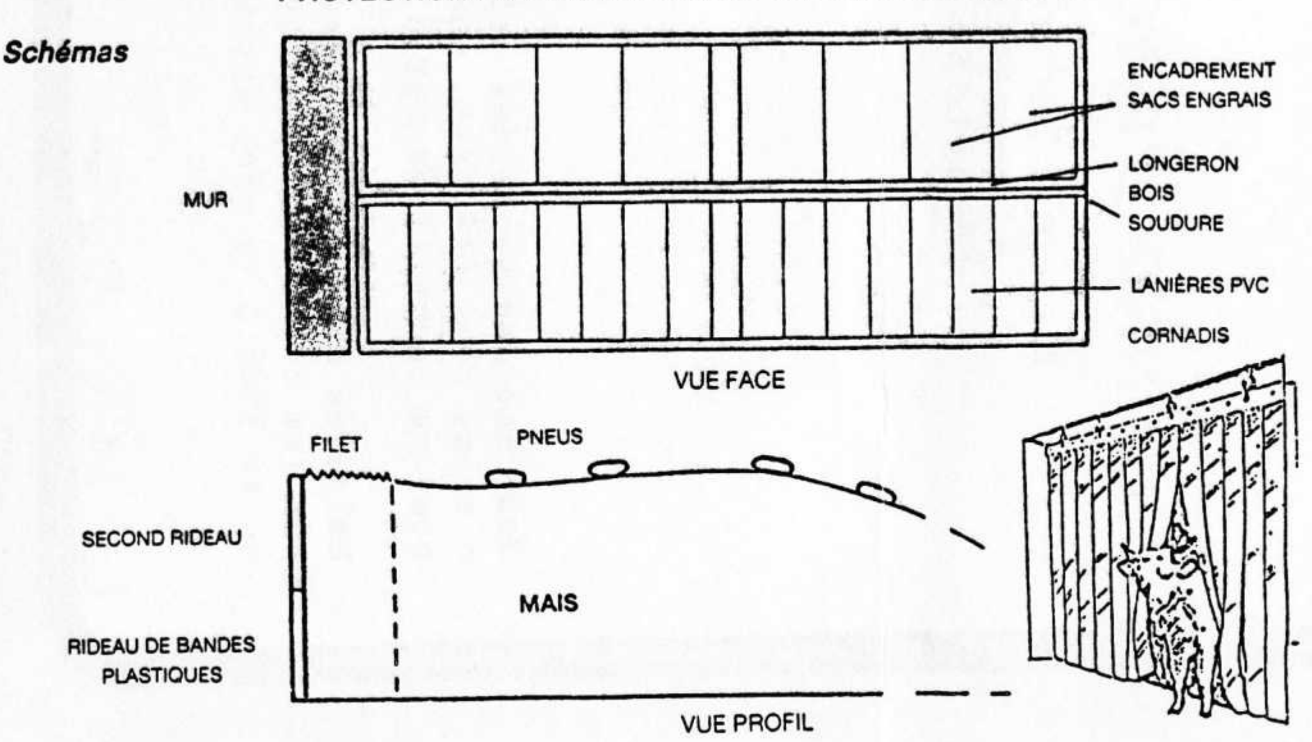
Cette technique de PROTECTION INDIVIDUELLE est la plus efficace. Elle consiste à placer sur un cornadis mobile un rideau d'isolation à lanières transparentes de 30 cm de large, fixées côte à côte sur la barre du cornadis.
La protection est complétée au dessus du cornadis soit :
- par des sacs plastiques (engrais) reliés entre eux sur un encadrement de cornières métalliques ;
- par une bâche usagée
- par un grillage.

Les animaux s'habituent rapidement à la protection et passent facilement la tête à travers les bandes plastiques. Pour les accoutumer, lever au début quelques bandes de plastique, notamment pour les génisses les plus farouches.

L'investissement ne dépasse pas 100 Francs du mètre carré, et souvent moins lorsque l'installation est confectionnée par l'exploitant agricole.

PROTECTION PAR RIDEAU PVC ET SACS AVEC CORNADIS

Schémas



LA PROTECTION PYROOPTIQUE

Cette méthode permet sans accoutumance, la protection des silos couloirs en libre-service, les alimentations à l'auge, la protection des semis et des vergers.

Cette technique est efficace contre les étourneaux, les pigeons et les goélands dans les élevages de plein air.
- élevage de truies...

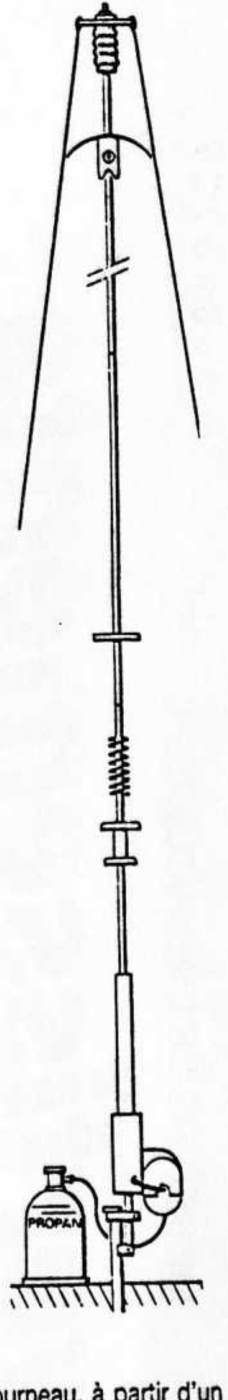
Cet appareil planté au sol est composé
- d'une chambre dans laquelle se produit la détonation,
- d'un mécanisme d'allumage électronique,
- d'une bouteille de gaz au propane,
- d'un mât de 6 à 8 mètres de hauteur,
- d'un leurre coulissant le long de ce mât.

L'étincelle produite dans la chambre par le mécanisme électronique coïncide avec l'arrivée d'un volume de gaz dans cette chambre.

La détonation qui se produit et provoque la propulsion du leurre le long du mât permet d'allier deux facteurs simultanés ; le premier qui pourrait être une mise en alerte (B R U I T) et le second a pour effet d'apeurer (MISE EN MOUVEMENT DU LEURRE).

Le rythme des détonations est règlable en fonction de l'arrivée du gaz. Une horloge (à piles) permet une automatisation du système.

Nb : Cet appareil est commercialisé sous le nom D'EFFRAIE au prix de 5 400 Francs.



L'EFFAROUCHEMENT ACOUSTIQUE

Deux types de matériels existent :

- Type "MESSAGSONOR INRA"

Cette technique consiste à la diffusion de séquences de cris de geai ou de cris de détresse d'étourneau, à partir d'un lecteur de cassettes. La propagation de ces sons par hauts-parleurs peut-être intéressante localement. Cependant il a été constaté que si les étourneaux réagissent bien aux premières émisions, ils s'accoutument très vite à celles-ci.
L'investissement est relativement élevé, entre 5 500 F et 13 000 F.

- Type "GÉNÉRATEUR DE CRIS D'OISEAUX SYNTHÉTISÉS"

Ce générateur associé à un amplificateur et à des hauts-parleurs permet la diffusion de différents signaux et des cris de détresse d''oiseaux synthétisés. La bibliothèque comprend actuellement 11 signaux différents qui peuvent être diffusés avec des temps d'émissions et de silence fixes ou aléatoires. Il nécessite dans sa première version une alimentation électrique "secteur". Une autre version peut également fonctionner sur baterie équipant un véhicule.

A titre indicatif le coût de ce matériel se situe entre 12 000 F et 18 000 F.

DLP 22-12-89167205

ISSN : 0762 042 X



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



®

BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35700 RENNES ☎ 99 36 01 74

22 29 56 35

Publication périodique

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION : GRANDES CULTURES

ABONNEMENT POUR 1990

Nous vous proposons, pour 1990, les trois éditions suivantes :

N° 1 : "Cultures maraîchères, légumières et pommes de terre" ...... 190,00 F

N° 2 : "Grandes cultures" (céréales, maïs, colza, pois, tournesol). 190,00 F

N° 3 : "Pépinières, espaces verts"............................. 190,00 F

Une remise est prévue pour les abonnements à 2 ou 3 éditions (tarifs ci-dessous)
L'abonnement est souscrit pour la période de 1er janvier au 31 décembre.

Retournez rapidement le bulletin-réponse à notre adresse : Service Régional de la Protection des Végétaux - 280, rue de Fougères, 35700 RENNES, avec votre reglement, à l'ordre de : Sous-Régisseur de Recettes de la D.R.A.F., Protection des Végétaux.

ABONNEMENT ☐ ou REABONNEMENT ☐ POUR 1990

NOM et Prénom (ou raison sociale) :

Adresse :

Code postal |_|_|_|_|_| Bureau distributeur :

Maraicher ☐	Arboriculteur ☐	Technicien firme ☐
Produteur légumier ☐	Conseiller agricole ☐	Enseignant ......☐
Agriculteur ☐	Technicien coop ....☐	Particulier .....☐
Pépiniériste-Paysagiste ☐	Technicien négoce ..☐	Autres ....☐

ABONNEMENT CHOISI

Edition n° 1 ☐ n° 2 ☐ n° 3 ☐

Montant de l'abonnement : une édition .... 190 F
deux éditions .. 335 F
trois éditions . 460 F

Ne rien inscrire dans cette colonne

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Identite

|_|_|_| Type de commande

|_|_|_|_| Activité

Edition	Quantité
1	|_|_|_|
2	|_|_|_|
3	|_|_|_|

|_|_|_|_|_|_|_|_| Date réception

P2

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GÉRANT : G. CHERBLANC • C.P.P.A.P. : 528 AD

ABONNEMENT 1er Janv. - 31 Déc.
C.C.P. 9404-94 Y Rennes - S/Rég. de Recettes de la DRAF - Prot. Végét.